

Conseil Communal

Séance du 26 février 2018

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;
NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;
ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V.,
SONNET M., CONRARD C., BURNON A., HENKINET F., MOUTON B.,
LEYDER O. et DEREMIENS V., Conseillers;
LAMOLINE P., Présidente du CPAS (voix consultative) ;
KENLER Thierry, Directeur général f.f.

La séance est ouverte.

Finances

1. Constitution d'une provision pour menues dépenses pour l'Administration communale : décision de principe suite au changement de Directeur général.

Suite au changement de Directeur général et à la désignation de Monsieur Thierry KENLER en tant que faisant fonction, il convient de lui confier la précédente provision détenue et remboursée par Monsieur Bernard GIERENS, et ce, en vue du paiement de menues dépenses. Le Conseil communal met à disposition du Directeur général faisant fonction une somme de 2.000,00 euros (soit 1.000,00 euros en moins que la provision précédente).

Travaux

2. Lotissement communal à Morhet - Devis SWDE et Orès : approbation.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du futur lotissement communal à Morhet (permis délivré par la Direction de l'Urbanisme à Arlon), le Conseil communal approuve les devis d'électricité (équipement tranchée, construction éclairage public) et de distribution d'eau (extension pour l'alimentation en eau) pour l'équipement du lotissement, à savoir :

- le devis d'Orès au montant de 18.680,54 euros HTVA,
- le devis SWDE au montant de 16.236,96 euros HTVA.

Le Chef des Travaux travaille, quant à lui, sur le dossier « voirie et parking » qui sera soumis à un prochain Conseil communal.

3. Agrandissement de l'implantation scolaire de Morhet : approbation des conditions du marché.

Le nombre d'élèves étant sans cesse en augmentation depuis plusieurs années dans l'implantation scolaire de Morhet, le Collège communal, en 2012, avait introduit auprès du Service Général des Infrastructures Publiques Subventionnées, un dossier relatif à des « Travaux d'extension de l'implantation scolaire de Morhet ». En réponse à cette demande, nous avons obtenu en mars 2017 de la Fédération Wallonie-Bruxelles une promesse de principe de subvention d'un montant de 370.858,00 euros, sur base du projet présenté à l'époque.

Le bureau Hordeum Architectes de Wicourt présente le projet définitif estimé à 905.553,02 euros TVAC, soit en deux lots, à savoir :

- Lot 1 : Travaux de gros-œuvre fermé, estimé à 505.602,19 euros TVAC,
- Lot 2 : Travaux de techniques spéciales et parachèvement, estimé à 399.950,83 euros TVAC.

Le Conseil communal approuve ce projet, les conditions du marché et le mode de passation, soit la procédure ouverte pour chacun des lots.

Patrimoine

4. Acquisition d'une parcelle boisée à la Fagne Wery appartenant à Madame Simone Caprasse : décision de principe.

Le Conseil communal décide du principe d'acquérir une parcelle boisée cadastrée Commune de Libramont-Chevigny, 7^{ème} Division Sainte-Marie-Chevigny, Section A, n° 871 d'une contenance de 28 ares 10 centiares, située de part et d'autre de la limite entre les Communes de Libramont et Vaux-sur-Sûre, au prix de 5.000 euros appartenant à Madame Simone CAPRASSE de Sibret. Le Notaire Ruelle est désigné afin de dresser l'acte de cet achat.

Sécurité

5. Plan communal d'Urgence et d'Intervention : approbation.

La loi prévoit que, dans chaque commune, le Bourgmestre établisse un Plan général d'Urgence et d'Intervention qui prévoit les mesures à prendre et l'organisation des secours en cas d'évènements calamiteux, de catastrophes ou de sinistres.

Le Conseil communal approuve donc ce plan pour la Commune de Vaux-sur-Sûre. Ce plan a fait l'objet d'un accord des différentes disciplines suite à de nombreuses réunions de travail tenues ces derniers mois.

HUIS CLOS

La séance est levée.